



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024.**

— : —

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LAUDE, 1er Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 13.

Nombre de Conseillers votants : 18.

Date de la convocation : 09 mars 2023.

Etaient présents : LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, MARIANI Isabelle, GUILLAUME Johann, GUINET Stéphanie, LOISEL Maxime, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, VINCENT Barbara, SENT Virginie.

Absents excusés ayant donné procuration :

GUINET Jean-Claude donne procuration à LAUDE Jean-Jacques, BERNARD Laurent donne procuration à SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali donne procuration à MARIANI Isabelle, CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas, DRIEUX Didier donne procuration à MALDERET Pierre.

Absents :

D'HALLUIN Florence.

Secrétaire de séance : HEPNER Delphine.

Délibération 2024 – 03 :

Création d'un contrat Parcours Emploi Compétences au service technique.

Le parcours emploi compétences (P.E.C.) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier aux collectivités territoriales. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du C.A.E. est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

L'aide mensuelle à l'insertion professionnelle versée par l'État est d'un montant de 35 à 45 % minimum du SMIC horaire brut selon le motif de l'éloignement de l'emploi qui concerne la personne employée. Seules les 26 premières heures hebdomadaires de son contrat de 6 à 12 mois seront prises en charge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal :**

- **DÉCIDE** de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRÉCISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera :

- d'une durée de 12 mois,

- la durée du travail sera fixée à 35 heures par semaine,

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer tout document s'y référant.

- **PRÉCISE** que le comité de recrutement sera consulté pour le recrutement de l'agent.

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 1er Adjoint au Maire,

La secrétaire de séance,

*Acte rendu exécutoire après transmission en
sous-préfecture et publication sur le site
de la commune www.marcoing.fr
en date du 13 mars 2024.*

Jean-Jacques LAUDE.

Delphine HEPNER.